



ECOLE DOCTORALE
Cotutelle Internationale de Thèse
Co-diplomation

Web: www.dphu.org
Email: info@dphu.org
Plateforme: <http://lms.dphu.org/>

REGLEMENT INTERIEUR
DES DOCTORATS
ET
INTEGRATION EN MASTER RECHERCHE ET
THESE

CONTENU

PREAMBULES

CHAPITRE 1 : OBJET, ACCREDITATION, AHDESION, MISSIONS ET OOBJECTIFS, ACTIVITES

Article 1: Objet

Article 4: Adhésion

Article 5 : Vision, missions, valeurs et activités

CHAPITRE 2 : DEFINITION ET MOTIVATION

Article 6 : Définition

CHAPITRE 3 : FONCTIONNEMENT

Article 8 : Organes de DPHU

Article 9 : Direction de l'ED

Article 10 : le Directeur de l'Ecole doctorale

Article 11 : Le conseil doctoral

CHAPITRE 12 : THEMATIQUES DOCTORALES, ADMISSION ET CONDITION D'ADMISSION

Article 13 : Durée de la formation doctorale, activités et nombre des crédits

Article 14 : Des moyens pédagogiques, techniques et financiers et partenaires

Article 15 : Insertion professionnelle

Article 16 : Le Pôles d'encadrement des thèses

Article 17 : Partenaires, références et adhésions

CHAPITRE 4: DOCTORAT, CONDITION ET PROCEDURE D'ADMISSION

Article 18 : Le doctorat : définition

Article 19 : Conditions et procédure d'inscription et d'admission

Article 20 : Composition du dossier d'inscription

CHAPITRE 5 : INTÉGRATION EN MATER DE RECHERCHE

Article 21 : Conditions d'intégration en Master recherche

CHAPITRE 6: THESE

Article 22: rédaction d'un avant projet de thèse

Article 23 : Encadrement de la thèse

Article 24 : La mobilité des doctorants

Article 25 : Unité de recherche (laboratoire)

Article 26 : Moyens pédagogiques

Article 27 : Engagement mutualisé des parties prenantes dans la thèse

Article 28 : Du suivi du doctorant et de la formation

Article 29 : Canevas de rédaction de l'avant projet de thèse

Article 30 : Plan générale de rédaction de thèse

CHAPITRE 7: CONDITIONS ET PROCÉDURES DE LA SOUTENANCE

Article 33 : Conditions de soutenance

Articles 34: Critères d'évaluation

Articles 35: Procédures de soutenance

Article 36 : Du jury

Article 37 : Délibération

Article 38 : Procès-verbal de soutenance et format

Article 39 : Cotations et mentions

Article 40 : Attestation et diplôme

CHAPITRE 8 : DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 41 : Adoption et entrée en vigueur

PREAMBULES

Le doctorat est une expérience professionnelle de recherche sanctionnée après soutenance d'une thèse par le grade de docteur. L'essentiel de l'activité doctorale consiste en un travail de recherche novateur supervisé par un Promoteur et/ou directeur de thèse au sein d'une unité de recherche rattachée à une Ecole Doctorale. Elle se conclut par la rédaction d'une thèse qui constitue la validation d'un travail scientifique ayant permis la construction et l'acquisition de savoirs. Cette expérience professionnelle est valorisable tant dans le service public d'enseignement supérieur et de recherche que dans l'ensemble du tissu socio-économique.

La préparation d'une thèse repose sur l'accord librement conclu entre le doctorant et l'encadreur et/ou directeur de thèse. Cet accord porte sur le choix du sujet et sur les conditions de travail nécessaires à l'avancement de la recherche. Le Promoteur et/ou le directeur de thèse et le doctorant ont donc des droits et des devoirs respectifs d'un haut niveau d'exigence.

Le doctorant, au moment de son inscription, signe avec le Promoteur et/ou directeur de thèse (ou les codirecteurs), le contrat régissant leur engagement au sein de l'Ecole Doctorale de DPHU

La thèse est une étape d'un projet personnel et professionnel. Pour cela, la préparation d'une thèse doit s'inscrire dans le cadre d'un projet personnel et professionnel : sa position ou perspectives d'emploi ou ses souhaits et motivations personnelles, clairement défini dans ses buts comme dans ses exigences. Elle implique la clarté des objectifs poursuivis et des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Afin d'élargir son champ des compétences scientifiques et de recherche, des formations complémentaires lui seront suggérées par son Promoteur et/ou directeur de thèse ou directeur de l'école doctorale. Selon les disciplines, cet éventail de formations complémentaires peut utilement inclure un séjour en entreprise de quelques semaines, des formations techniques, selon les disciplines.

Ces formations, qui font l'objet d'une attestation délivrée par l'école doctorale, élargissent son horizon disciplinaire et facilitent sa future insertion professionnelle. Parallèlement, il incombe au doctorant, en s'appuyant sur l'école doctorale et l'établissement d'inscription, de se préoccuper de cette insertion en prenant contact avec d'éventuels futurs employeurs. Cette stratégie pourra inclure la participation « aux conférences doctorales ».

L'Ecole Doctorale encourage des thèses sur « commande », c'est-à-dire qui pourront, une fois terminées, être utilisées. Pour cela, le candidat identifie une personne morale ou physique qui devient le parrain de sa thèse et qui accompagnera jusqu'à la soutenance pour d'éventuelles valorisations.

L'école doctorale organise, en plus des cours et séminaires, des présentations partielles des avancées des thèses et des conférences doctorales dans des centres universitaires des pays autres que celui du doctorant. Développer la camaraderie entre les doctorants de même promotion, familiariser le doctorant avec sa thèse

et développer chez lui les techniques et l'aisance en communication, ouvrir le doctorant à d'autres milieux des pays différents.

Que ce règlement intérieur puisse vous garantir plus de performance dans votre formation doctorale

Président

CHAPITRE 1 : OBJET, ACCREDITATION, AHDESION, MISSIONS ET OOBJECTIFS, ACTIVITES

Article 1: Objet

Le présent règlement intérieur tient lieu de règles et procédures de l'organisation et du fonctionnement de l'école doctorale de DPHU. Il est révisable en fonction des améliorations de fonctionnement proposées et /ou de l'évolution des réglementations. Il n'est modifiable qu'après avis du conseil.

Article 3 : Accréditations

Distançant Production House (DPHU) est accrédité comme institution d'enseignement supérieur suivant les références ministérielles et étatiques suivantes :

- 1) Numéro d'enregistrement au Delaware / USA: 5621694, -Téléphone: + 1 3439618036, -Adresse ZIP: 16192 Coastal Highway, Lewes, DE 19958, County of Sussex, Delaware (USA), -Courriel: info@dphu.org
- 2) Numéro d'enregistrement en Finland No 3117290-5.
Référence:
<https://www.kauppalehti.fi/yritykset/yritys/distant+production+house+university+inc+sivuliike+suomessa/31172905>

AUTORISATIONS MINISTERIELLES DE DPHU

- 1) Texte de création de DPHU en RDC et légalisé par le Ministère de la justice et de garde sceaux en RDC
- 2) L'autorisation d'ouverture en RDC N° MINESU/DESP/165/0733/SG/160/2902/2013 du 08/11/2013 ;
- 3) L'autorisation de faire les enseignements ouverts et à distance en RDC N° MINESURS/ESU/DEOD/1612/027/2014 du 15/08/2014 ;
- 4) L'autorisation de l'Ecole Doctorale en RDC N° 276/MINESU/CAB.MIN/MNB/MKK/2022 DU 11 Mai 2022 ;
- 5) Lettre ministérielle en RDC N° MINESU/SG/160/01/0404/2016 du 03/03/2016 autorisant la DPHU à signer la convention d'organiser les Programmes Licence-Master et Doctorant avec l'Université Ouverte de la Tanzanie qui est une Université Publique
- 6) Lettre du Ministère de l'enseignement Supérieur au Niger prenant acte de DPHU pour organiser l'Ecole Doctorale a ETEC NIGER et Modele de convention de DPHU de la RDC enterine par le Ministère de l'Enseignement Supérieur au NIGER

- 7) Lettre ministérielle (MINESUP) n ° 17-04084 / L / MINESUP / CAB / CT1 / du 27 avril 2017 autorisant la DPHU à signer des conventions avec les institutions universitaires publiques ou privées du Cameroun

Article 4: Adhesion

- 1) DPHU est membre de l'Association pour l'enseignement à distance de l'Afrique australe (DEASA) <http://www.deasa.org/index.php/executive-members/9-member-institutions>
- 2) DPHU est Membre de l'Institution Privée de la zone CAPES dans 19 Pays (RIDEPEPES-CAMES): Réseau International Des Etablissements Privés de l'Enseignement Supérieur de l'Espace CAMES »en abrégé RIDEPEPES / CAMES. ([Www.ridepes-cames.org](http://www.ridepes-cames.org)). Voir <https://www.dphu.org/news/get/127>

Article 5 : Vision, missions, valeurs et activités

- 1) La vision de DPHU est d'être une "Université sans frontières pour la société ouverte". Ainsi, DPHU se veut être une université performante au service du Développement humain et économique de l'Afrique tout en restant enracinée dans les systèmes des valeurs qui fondent la Nation et la communauté. Elle proclame son ouverture à la solidarité et à la complémentarité avec le reste du monde. Cette vision fait de la maîtrise de la science et de la technique le soubassement essentiel des efforts au développement.
- 2) Les valeurs ou devise de "Distant Production House University" sont «Leader-entrepreneur-innovateur».
- 3) La mission de DPHU est de former le personnel de haut niveau, scientifiquement et techniquement qualifié, adapté au contexte africain et du monde contemporain, conscient de ses responsabilités vis-à-vis de ses peuples et capable de les servir avec dévouement.
- 4) Les activités de DPHU sont :
 - a. L'Enseignement LMD, en mode semi présentiel
 - b. Les Service à la collectivité, à travers son groupe « MEDIA CLUB »
 - c. La Recherche, à travers sa Revue scientifique « UNIVERSITE SANS FRONTIERE POUR UNE SOCIETE OUVERT"
 - d. Encadrement des institutions académiques sur l'usage des plateformes moodle

Chapitre 2 : DEFINITION ET MOTIVATION

Article 6 : Définition

L'Ecole Doctorale de DPHU est un établissement privé d'enseignement supérieur mi distance, mi physique (blended mode ou mode alternatif) et bilingue (Français et Anglais), avec un système de cotutelle internationale de thèse et de co-diplômation ; le système « blended mode » permet un encadrement personnalisé du doctorant par des entretiens physiques et réguliers avec les superviseurs et des ateliers et séminaires tout au cours de la formation doctorale.

Article 7: Devenir Docteur à DPHU

- 1) DPHU est motivée par le souci de coopération Sud-Sud, de la mobilité des enseignants, chercheurs et doctorants, par l'attention à la recherche doctorale sur des sujets locaux pour répondre aux besoins locaux tout en s'ouvrant à l'interaction internationale, par la volonté des candidats à poursuivre leurs enseignements et recherches doctorales tout en restant dans leurs milieux de travail.
- 2) Devenir docteur au DPHU consiste à acquérir une expertise en recherche scientifique pour la production des savoirs tirés des contextes locaux et régionaux et du continent, Il s'agit d'une singularité que DPHU partage avec quelques autres universités à l'étranger. Cette formation implique précisément et tout à la fois d'être en mesure de produire des connaissances nouvelles, potentiellement exploitables par d'autres chercheurs et dans les milieux du travail et au sein des nouveaux écosystèmes de la recherche impliquant des partenaires multiples (institutions territoriales, entreprises, associations, universités, structures de transfert, institutions européennes notamment). Cela implique, pour le doctorant, d'être au plus près des produits, services ou procédés liés aux différentes problématiques des sociétés et à pratiquer une recherche amont nécessaire aux innovations futures ; le chercheur est un acteur de long terme.
- 3) Ce potentiel que constituent DPHU et son École doctorale est aujourd'hui amplifié par notre appartenance à une communauté plus large qui est un tremplin considérable à toutes leurs ambitions.
- 4) Comprendre et se situer dans un domaine de recherche, savoir faire évoluer ce domaine, formuler de nouveaux problèmes, voilà la tâche qui attend le chercheur. Le jeune chercheur doit en outre prendre conscience du fait que la recherche est une pratique internationale ce qui suppose une ouverture d'esprit à d'autres cultures et à se préparer aux échanges au sein des unités de recherche, lors des conférences ou des écoles spécialisées.
- 5) De plus, la recherche doctorale par sa proximité avec les enjeux sociaux et économiques des états et des entreprises suppose une forte sensibilisation à un ensemble de dimensions très critiques comme les crises sociales, la sécurité informationnelle, les enjeux économiques et géoéconomiques, ... ; Les enjeux des technologies et sociaux implique que le docteur soit un expert de niveau international capable de se comporter efficacement dans des environnements fortement concurrentiels et mondialisés. Et DPHU est assurément un lieu propice pour atteindre cet objectif.

- 6) Le doctorat est une expérience professionnelle qui consiste en trois années de recherche dans un laboratoire universitaire, un grand organisme de recherche ou un centre de recherche-développement-innovation au sein d'une entreprise. A l'issue de ces trois années, une présentation des travaux est effectuée devant un jury qui évalue et valide cette expérience par la délivrance du diplôme de docteur de DPHU. Ce diplôme valide l'acquisition d'une formation intellectuelle et scientifique, et plus largement de compétences professionnelles de très haut niveau. Ce diplôme prépare donc aux métiers de la recherche et de l'enseignement dans les organismes publics ou privés, aux missions de la haute fonction publique ou encore aux métiers de l'innovation dans le monde entrepreneurial.
- 7) Au cours de son parcours professionnel, le doctorant est suivi par l'équipe de l'École doctorale (ED). L'ED est tout à la fois une entité administrative, un lieu de réflexion sur la formation doctorale et un point de contact, d'écoute et d'échanges. Le rôle principal de l'École doctorale est de garantir la plus haute qualité d'une formation à la recherche, par la recherche et à l'innovation visant à préparer des professionnels fiables et capables d'explicitier et valoriser leurs compétences auprès de leurs futurs interlocuteurs/employeurs. Au DPHU, l'encadrement doctoral peut être assuré par un, deux voire trois directeurs de thèse, au sein d'une unité de recherche. Ainsi, l'ED est attentive à l'évolution du parcours « métier » de chaque doctorant incluant notamment la qualité des relations professionnelles en terme de respect mutuel, bien être partagé ainsi que l'insertion au sein de l'unité de rattachement.
- 8) L'École doctorale de DPHU a été créée en 2014 ; elle bénéficie donc d'une longue expérience en matière d'accompagnement au niveau doctoral et continue de faire évoluer ses structures et son offre, ce qui lui a valu d'être très bien évaluée tout au long de ces années et d'être sollicité par d'autres Institutions d'enseignements supérieur et leurs Ministère titulaire de localiser ses programmes en ouvrant dans leurs enceinte des Pôles de recherche et formation doctorales. En outre, elle est codiplome avec les Universités Publiques dont la Principale est celle de Lisala..
- 9) Pour réussir sa mission et ses objectifs, l'Ecole doctorale offre les services suivants : suivants:
 - a) La coopération nationale, régionale, continentale et internationale ;
 - b) La mutualisation entre les universités cotutelles ;
 - c) L'organisation et l'animation des rencontres locaux entre doctorants, directeurs des thèses et entreprises, des modules d'approfondissement, des présentations mi-thèses et des vidéoconférences ;
 - d) La mutualisation avec les entreprises et les milieux culturels, sociaux-économiques et industriels ;
 - e) L'information et la communication.

CHAPITRE 3 : FONCTIONNEMENT

Article 8 : Organes de DPHU

L'école doctoral est sous l'administration de DPHU dont les organes sont les suivants :

- 1) Assemblée général de DPHU
- 2) Coseil d'Administration de DPHU
- 3) Comoité excutif de DPHU
- 4) Conseil doctoral
- 5) Comité scientifique de recherche et publicaiton de DPHU

Article 9 : Direction de l'ED

- 1) L'ED est dirigé par son Directeur assistés d'un conseil doctoral.
- 2) Le Directeur de l'Ecole Doctoral est nommé par le fondateur de DPHU en concertation avec le Conseil d'Administration de DPHU

Article 10 : le Directeur de l'Ecole doctorale

- 1) Le directeur de l'Ecole doctorales gère les affaires courantes académiques dont : l'admission en thèse, l'orientation des cours, l'organisation des conférences doctorales et des stages en Laboratoire et en entreprises, l'organisation des jurys de validation des sujets de thèses, des passations de niveau et de soutenance.
- 2) Il travaille en collaboration avec les services administratifs et financiers de DPHU
- 3) Il rédige les textes nécessaires au fonctionnement et au rayonnement de l'Ecole Doctorale
- 4) Il dirige et coordonne les activités du Conseil doctoral

Article 11 : Le conseil doctoral

- 1) Le conseil doctoral est nommé par le fondateur de DPHU en concertation avec le Conseil d'Administration de DPHU ;
- 2) Il est composé du directeur de l'Ecole doctorale, des membres du corps académique et des membres du personnel scientifique ;
- 3) En ses attributions, il est chargé des admissions, du suivi scientifique des doctorants, de discerner des certificats pour diverses formations organisées par l'Ecole doctorale.

Chapitre 3 : Thématiques doctorales, admission et condition d'admission

Les thématiques ou domaines de formation et de recherche offerts par l'Ecole sont :

- 1) Art et Littérature
- 2) Sciences de l'Education
- 3) Sciences juridiques, politiques et administratives
- 4) Sciences Sociales, économiques et de gestion

- 5) Sciences de l'ingénieur
- 6) Sciences et technologies
- 7) Sciences de la santé et biomédicales

Ces programmes sont accrédité par *International accreditation Office, international standard office et différentes agences de qualités* (cfr références d'accréditation)

Article 13 : Durée de la formation doctorale, activités et nombre des crédits

- 1) La durée de la formation qui aboutit à la soutenance de la thèse est de 36 mois, à temps plein, dont les activités sont réparties comme suit, pour un total de 180 crédits de toute la formation :
 - a. Cours et les séminaires : **60 crédits**
 - b. Stages d'encadrement des mémoires de Licence et de participation aux soutenances des mémoires et des thèses : **10 crédits**
 - c. Laboratoire et publication des articles en rapport avec le sujet de la thèse : **20 crédits**
 - d. Conférences doctorales : **20 crédits**
 - e. Sessions de passage de niveau : **10 crédits**
 - f. Soutenance publiques de la thèse : **60 crédits**
- 2) Chaque activité est sanctionnée par une attestation y relative mentionnant la note obtenue

Article 14 : Des moyens pédagogiques, techniques et financiers et partenaires

- 1) L'Ecole doctorale assure les moyens pédagogiques principalement basés sur l'internet, les plates-formes d'enseignement par vidéo conférence et l'encadrement personnalisé de chaque doctorant.
- 2) Les cours et les séminaires sont en ligne, souvent par des zoom-conférences, tandis que les ateliers de dissémination des travaux en cours de recherches doctorales, les contacts avec les superviseurs locaux et les soutenances des thèses sont organisés dans des Centres Universitaires régionaux de proximité avec l'étudiant.
- 3) DPHU dispose des facilités pédagogiques, principalement basées sur :
 - a. Logiciel de gestion des programmes d'enseignement
 - b. Licence « zoom conferencing »
 - c. Technologie Zoom conférence et vision conférence »
 - d. Bibliothèque en ligne (40 000) livres
 - e. Plate forme « Moodle » : lms.dphu.org
 - f. Web SMS et Utilisant l'internet et téléphone
 - g. Web mail et SITE WEB interactif (permettant le feedback des étudiants)

- 4) DPHU dispose d'un personnel techniques bien formé en gestion des logiciel des plate formes d'enseignement à distance
- 5) Les sources de financement sont principalement :
 - a. Les fonds d'investissement en des projets commercaux générateurs de revenues
 - b. Les travaux de consultance externes essentiellement basée sur la gestion des plate formes des université partenaire
 - c. Les minerval des étudiants

Article 15 : Insertion professionnelle

L'insertion professionnelle des doctorats se réalise à travers :

- 1) La politique d'encadrement des « thèses sur commande », c'est-à-dire tiré des besoins des milieux du travail en rapport avec le profil du candidat.
- 2) Les structures d'encadrements basées sur la mobilité des etudiants en dehors de leurs pays
- 3) L'alternance en entreprise et en laboratoire de recherche
- 4) Le choix des thèse en rapport avec l' experience professionnelle du candidat et, généralement de son milieu de travail.
- 5) La redaction qui inclut, à la fin de la redaction, un chapitre sur la conception d'un projet d'exploitation dela thèse

Article 16 : Le Pôles d'encadrement des thèses

L'école Doctorale, en accord avec les universités et les Ministère titulaires, institue les Pôle de formation au sein des Universités partenaires. Ces Pôles sont administrés au jour le jour par un personnel administratif et technique désigné par DPHU et son école doctorale en accord avec l'université hôte. Ce personnel est joint d'un statut de représentants directs de l'école doctorale

Pour son Ecole Doctorale, DPHU a ouvert les Pôles au:

1. Gabon-Libreville, Université africaine de gestion,
2. Cameroun-Douala, Université de Douala au Cameroun, Université Agricole de Management des Métiers de la Production (UAMMP)
3. Niger-Niamey, Institut Africain de Technologie,
4. Burkina Faso-Ouagadougou, Institut des Sciences et Technologie(IST)

Article 17 : Partenaires, références et adhésions

Les partenaires de l'école doctorales sont :

- Université Abomey Calavi au Bénin (<http://www.uac.bj>); Université Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire (<http://univ-fhb.edu.ci/>);
- Université ouverte de Tanzanie: OUT (<http://www.out.ac.tz/>);
- Université Moi au Kenya (www.mu.ac.ke);
- Université Nazi Boni au Burkina Faso (<https://www.univ-bobo.bf>);
- Institut Universitaire et Stratégique de l'Estuaire: (<http://iues-univ.com/>),
- ETEC - Ecole des Techniques Economiques Comptables au Niger (<http://etecniger.com/>), (Annamalai University (<http://annamalaiuniversity.ac.in/>) in INDA: Asia),
- CIESA CANADA (<http://www.ciesa.ca/>);<http://www.foad-eod.net>);
- IST BURKINA FASO (<http://www.istburkina.org/>);
- Université de Lira en Ouganda (www.lirauni.ac.ug);
- Université de Kyambogo (<https://kelms.kyu.ac.ug/course/index.php?categoryid=63>) en Ouganda; Université de Kampala en OUGANDA (<http://www.ku.ac.ug/>) et ses universités sœurs: l'Université de l'Afrique de l'Est KITENGELA (<http://www.teau.ac.ke/>);
- Université de l'Afrique de l'Est du Rwanda (<http://www.eaur.ac.rw/>);
- Mahatma Gandhi University (Asie: Inde) (www.mgu.edu.in); (<http://www.rvvedu.org/>) en Inde; (<http://www.ihee-gabon.com/>);
- Kalehe Institute of Education en RDC; Toutes les universités et institutions membres de la SADC par l'intermédiaire de DEASA (<http://www.deasa.org.za/>);
- Université africaine de gestion (<https://aumgroupga.com/>) au Gabon;
- Sup'Management au Gabon (<https://aumgroupga.com/>);
- Université Jomo Kenyatta d'agriculture et de technologie (<https://www.jkuat.ac.ke/>) au Kenya; Ballsbridge University (<http://www.acedu.org/>) en République dominicaine;
- California University FCE (<https://www.cufce.org/>);
- African Prime Institute of Science and Technology (APIST) (<http://www.apistuniversity.com/>) au Swaziland;
- Central Christian University (<http://ccuonline.mw/>) au Malawi;
- Ecole doctorale ETHOS de l'Université Cheick Anta Diop (<http://ethos.ucad.sn/>) au Sénégal,
- London College of Professional Studies au Royaume-Uni (<https://www.lcps.org.uk/>);
- l'Université d'Anvers en Belgique (<https://www.uantwerpen.be/en/>);
- Collège intégré Samuduha (SICO) au Rwanda,
- Collège régional polytechnique intégré de Karongi (IPRC Karongi) au Rwanda (<http://www.iprckarongi.rp.ac.rw>), district de Burera au Rwanda (<http://burera.gov.rw>),
- Kigali Integrated College (<http://kic.ac.rw/>),
- Université de Douala au Cameroun (<https://www.univ-douala.cm/>),

- Université Agricole de Management des Métiers de la Production (UAMMP) au Cameroun (<http://www.uammp.org/>),
- American University for Leaders in UK (<http://aul.edu>),
- African Institute of Technology au Niger (www.iatniger.org),
- Université technologique d'État de Belgorod (BSTU du nom de VG Shukhov en Russie (<https://belgstu.com/index.php/2014-12-08-08-54-42#>),
- le réseau de différentes universités organisant l'ingénierie à distance au niveau mondial (<https://www.affordablecollegesonline.org/degrees/engineering-programs/>); Institution of Engineers Rwanda (IER) (<http://www.engineersrwanda.rw/>).

Les importantes références sont :

En USA

- <https://icis.corp.delaware.gov/Ecorp/ValidateCert/ShowValidCert.aspx?a=203302328&f=5621694> ,

en FINLAND

- <https://www.kauppalehti.fi/yriykykset/yriyys/distant+production+house+university+inc+sivuliike+suomessa/31172905> or <https://www.finder.fi/Korkeasteen+koulutus+yliopistoissa+ja+ammattikorkeakouluissa/Distant+Production+House+University+Inc+Sivuliike+Suomessa/Ulkomaat/yhteystiedot/3358421>),

SADC

- <http://www.deasa.org/index.php/executive-members/9-member-institutions>
- DPHU a récemment reçu le prix aux États-Unis en tant que meilleure université privée en 2019
- (<https://www.dphu.org/news/get/165>)
- DPHU a officiellement obtenu les succursales enregistrées en Europe: Finlande (<https://www.kauppalehti.fi/yriykykset/yriyys/distant+production+house+university+inc+sivuliike+suomessa/31172905> ou <https://www.finder.fi/Korkeasteen+koulutus+yliopistoissa+ja+ammattikorkeakouluissa/Distant+Production+House+University+Inc+Sivuliike+Suomessa/Ulkomaat/yhteystiedot/3358421>) , Afrique: Zambie et Ouganda,

DPHU

- Site Web: www.dphu.org,
- Numéro d'enregistrement au Delaware / USA: 5621694
- Adresse ZIP: 16192 Coastal Highway, Lewes, DE 19958, County of Sussex, Delaware (USA)
- Courriel: info@dphu.org
- Numéro d'enregistrement en Zambie No 220190000056
- Numéro de série 1122091 Conformément à la loi 10 de 2017, section 299, bureau de la Zambie 107,10460 Cairo Road, North End Lusaka, téléphone
- Référence au Cameroun:

- Lettre ministérielle (MINESUP) n ° 17-04084 / L / MINESUP / CAB / CT1 / du 27 avril 2017 autorisant la DPHU à faire le renforcement des capacités des universités basées au Cameroun en promouvant l'enseignement à distance

Référence en Ouganda

- Numéro d'enregistrement en Ouganda No 226594
- Kisoro, route Mutorere, parcelle numéro 7,

Référence en RDC

- Territoire d'Uvira Quartier Kilibula, Avenue Kyonga N° 64
Autorisation d'ouverture no MINESURS / DESP / 165/0733 / SG / 160/2902/2013 du 8 novembre 2013 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de l'Université de la République Démocratique du Congo

Adhésion

- DPHU est membre de l'Association pour l'enseignement à distance de l'Afrique australe (DEASA) <http://www.deasa.org/index.php/executive-members/9-member-institutions>
DPHU est Membre de l'Institution Privée de la zone CAPES dans 19 Pays (RIDEPEPES-CAMES): Réseau International Des Etablissements Privés de l'Enseignement Supérieur de l'Espace CAMES »en abrégé RIDEPEPES / CAMES. ([Www.ridepes-cames.org](http://www.ridepes-cames.org)).

Chapitre 4: DOCTORAT, CONDITION ET PROCEDURE D'ADMISSION

Article 18 : Le doctorat

L'épreuve de doctorat consiste :

- 1) en la rédaction d'un travail personnel et original qui peut prendre la forme d'une dissertation dans la discipline,
- 2) en la présentation publique de ce travail mettant en évidence ses qualités, son originalité, ainsi que les capacités de vulgarisation scientifique du candidat.

Article 19 : Conditions et procédure d'inscription et d'admission

- 1) Pour être admis à l'Ecole doctorale, le candidat doit :
 - a) avoir un diplôme de Master recherche et son équivalent
 - b) avoir un avant projet recherche doctorale définie selon les normes et le canevas de l'Ecole doctorale et approuvé lors d'un jury.
- 2) L'inscription se fait sur base d'un formulaire dûment rempli par le candidat

- 3) L'inscription se fait chaque année de thèse, après des présentations de passage de niveau devant un jury sanctionnée par une attestation de passage de niveau
- 4) Les formulaires d'inscription sont disponibles dans les services administration du Pôle de son inscription

Article 20 : Composition du dossier d'inscription

Le dossier d'inscription à l'école doctorale comprend :

- 1) Une demande manuscrite adressée au Recteur de l'Université d'accueil précisant l'option choisie ;
- 2) Une lettre d'engagement écrite du directeur ou co-directeur pressenti à diriger la thèse (à la charge de l'Institution);
- 3) Une copie originale ou photocopie (scannée) de l'acte de naissance ou toute pièce équivalente ;
- 4) Une photocopie légalisée de chacun des diplômes obtenus depuis celui du Baccalauréat ou équivalent (DUES, Licence, DEA ou Master de recherche) avec des relevés des notes pour la formation universitaire précédente, avec une moyenne au moins de $\geq 14/20$ pour le diplôme de Master ou DEA;
- 5) Une photocopie légalisée de l'authenticité de chacun des diplômes;
- 6) Une photocopie du mémoire de recherche de Master ou DEA ;
- 7) Une lettre de motivation du postulant précisant la spécialité et le domaine de recherche envisagé;
- 8) Un avant-projet de recherche comportant un titre provisoire, la problématique, la question de recherche, les objectifs, les hypothèses et les indications méthodologiques. L'avant-projet doit aussi souligner des aspects originaux par rapport à l'état de connaissances actuelles et les ouvertures sous régionales, régionales et continentales (Afrique) ;
- 9) Une preuve de financement des études et recherches doctorales ;
- 10) Un CV précisant l'identification, les adresses, les formations académiques et professionnelles, l'expérience professionnelle et les personnes ou/et institutions de référence;
- 11) Quatre (4) récentes photos d'identité ;
- 12) Deux (2) lettres de recommandation écrites par des enseignants du Supérieur ayant le niveau de Dr ou PhD des Etablissements d'origine sous qui le/la candidat (e) a eu à travailler ;
- 13) Une autorisation de l'Employeur pour les agents du secteur public ou privé;
- 14) Une lettre d'engagement d'une (ou plusieurs) Entreprise intéressée par le projet de thèse et qui l'accompagnera jusqu'à sa soutenance et éventuellement pourra utiliser les résultats de la recherche ;
- 15) Bordereau de versement (Somme :..... en dollars.....) d'étude de dossier, à payer sur le compte N° de l'Université Partenaire Hébergeant l'Ecole Doctorale.
(Voir service administration)

Chapitre 5 : Intégration en Mater de Recherche

Article 21 : conditions d'intégration en Mater de Recherche

- 1) Le programme d'intégration en Master recherche est destiné aux étudiants ayant les diplômes de Master professionnel desirieux d'intégrer le Master de recherche afin d'être admis en thèse.
- 2) Pour intégrer le Master de recherche, l'étudiant doit avoir terminé le master professionnel.
- 3) La formation en Master de recherche comprend les modules d'approfondissement (Epistémologie , Méthodologie, Théorie des organisations, Analyse de données, et 3 Séminaires de spécialisations ou cours principaux de son option) et la rédaction d'un mémoire.
- 4) Les cours, les séminaires et l'évaluation sont en mode présentiel dans les amphithéâtres des centres universitaires ou Pôle de DPHU.
- 5) Le sujet de mémoire est rédigé et accompagné par la direction de l'Ecole Doctorale et du directeur de mémoire ; il est choisi, approuvé et rédigé pour servir en même temps d'Avant-projet de recherche et la rédaction suit le même plan d'Avant-projet de thèse. Le mémoire qui en même temps l'avant projet de thèse est défendu publiquement devant un jury de l'Ecole doctorale. Pour être admis à la défense du mémoire d'intégration en Master de recherche, l'étudiant doit avoir validé tous les cours et séminaires inscrits à ce programme.
- 6) Après les cours, les séminaires et le mémoire, le programme d'intégration est sanctionné par un diplôme de Master de Recherche, en vertu duquel, l'étudiant est admissible en Thèse.

CHAPITRE 6: DE LA THESE

Article 22 : Procédure de définition de l'avant projet de thèse

- 1) L'avant-projet de thèse est un exercice crucial. Il n'est pas autodidacte où un doctorant, seul ou en rencontre informelle avec un autre professeur ou spécialiste, élaborait son texte ; il est obligatoirement défini sous l'accompagnement de la direction de l'Ecole Doctorale de DPHU durant un séminaire de Méthodologie Avancée.
- 2) La définition d'un Avant-projet de thèse se déroule dans des temps forts suivants :
 - a) Les inscrits sont tous mis ensemble, selon la cohorte et selon les régions, des sans distinction de discipline (interdisciplinarité), où chacun explique, d'intuition quel est son problème et question de recherche, ses objectifs et son cadre logique méthodologique, étudiants par étudiants ;
 - b) Durant la période de la définition de la thèse et de la rédaction de l'avant projet de thèse, les doctorants reçoivent, en commun, les modules de méthodologies avancées leur permettant d'approfondir leurs outils méthodologiques en générale et les méthodes impliquées dans leurs sujets de recherches.
 - c) Un temps court de rédaction partielle ou de mise en forme des éléments discutés et arrêtés pendant la séance introductive ;
 - d) Une séance en plénière en présence de tous les doctorants et les professeurs désignés où le candidat fait un exposé de son avant projet de thèse et enregistre les remarques et les critiques des participants ;
 - e) Une soutenance de l'avant projet de thèse devant le jury présentiel et par vidéo conférence, en présence de tous les doctorants, un à un, suivie des observations ;

- f) En cas des étudiants de Master professionnel qui doivent passer en Master recherche, l'avant projet de thèse est en même temps une dissertation de passage à master de recherche, environ de 50 à 60 pages.

Article 23: rédaction d'un avant projet de thèse

L'avant- projet de thèse est rédigé suivant le canevas suivant :

1. Titre de la thèse
2. Introduction
3. Problématique (position du problème)
4. Question de recherche
 - a. Question générale
 - b. Questions spécifiques
5. Objectif de recherche
 - a. Objectif général
 - b. Objectifs spécifiques
6. Hypothèse de recherche
 - a. Hypothèse générale (si possible)
 - b. Hypothèses spécifiques
7. Méthodologie
 - a. Site et justification
 - b. Population et justification
 - c. Méthodes de collectes de données
 - d. Techniques de collectes des données
 - e. Méthodes d'analyse et d'interprétation des données
 - f. Techniques de présentation et d'analyse des données
 - g. Contraintes épistémologiques (si possibles)
8. Fiche de lecture
9. Bibliographie indicative
10. Parrain (s) de la thèse : Lettre d'intention du Parrain de la thèse ; il peut être une personne physique ou morale qui pourra exploiter la thèse une fois terminée.
11. L'étudiant prépare un document en Word qui sera soumis au jury d'évaluation ;
12. L'étudiant prépare un document en power point qu'il présentera en 10 minutes.

Article 24 : Encadrement de la thèse

- 1) Chaque thèse se déroule dans son environnement propre : laboratoire d'accueil, université d'accueil, entreprise, etc. Les acteurs sont multiples : le(s) directeur(s) de thèse, le responsable de formation doctorale, le directeur d'unité de recherche, l'encadrant en entreprise, le directeur de l'École doctorale, etc.
- 2) Les codirections (cotutelles incluses) peuvent impliquer 2 ou 3 directeurs. Dans ces configurations de directions, il est demandé d'être expressément attentif au rôle et à l'implication de chacun des codirecteurs notamment lorsqu'ils sont trois.

Article 13 : directeur ou co-directeur de thèse

- 1) Pour être proposé directeur ou co-directeur de thèse, il faut remplir les conditions suivantes :
 - a. Etre titulaire du grade de Dr, PhD et avoir une expérience d'au moins trois ans dans l'enseignement supérieur ;
 - b. Avoir fait preuve des aptitudes à la recherche, à la publication et à la disponibilité aux étudiants chercheurs ;
- 2) La direction de l'Ecole se charge d'assurer les premiers contacts entre le candidat et son directeur et co-directeur de thèse.

Article 25 : La mobilité des doctorants

L'encadrement de la thèse se tient au principe de la mobilité des doctorants, à travers notamment les pratiques suivantes:

1. Chaque doctorant doit se trouver un Parrains, une institution qui est intéressé par la thèse, qui le suivra, qui pourra utiliser les résultats;
2. La thèse doit présenter des ouvertures régionales. Ces ouvertures régionales font objet des conférences doctorales en dehors de son pays et champ de sa recherche (ex actuel des sujets du Burkina Faso présentés au Burundi);
3. Conférences doctorales dans des centres universitaires en dehors de leurs pays;
4. Les soutenances des thèses dans des centres universitaires en dehors de leurs pays;

Article 26 : Unité de recherche (laboratoire)

- 1) Le doctorant est obligatoirement rattaché à une unité de recherche ou une entreprise qui accepte de parrainer la thèse.
- 2) Le directeur de l'École doctorale veille à ce que le projet de formation de chaque doctorant soit compatible et cohérent avec l'obtention du diplôme de docteur tel qu'il est promu au DPHU. Il valide l'évolution de ce projet annuellement jusque à la présentation des travaux de recherche lors de la soutenance de la thèse devant un jury dûment composé et désigné.

Article 27 : Moyens pédagogiques

- 3) L'Ecole doctorale assure les moyens pédagogiques principalement basés sur l'internet, les plates-formes d'enseignement par vidéo conférence et l'encadrement personnalisé de chaque doctorant.
- 4) Les cours et les séminaires sont en ligne, souvent par des zoom-conférences, tandis que les ateliers de dissémination des travaux en cours de recherches doctorales, les contacts avec les superviseurs locaux et les soutenances des thèses sont organisés dans des Centres Universitaires régionaux de proximité avec l'étudiant.

Article 28 : Engagement mutualisé des parties prenantes dans la thèse

- 1) La thèse est l'aboutissement d'un travail de recherche à la fois original et formateur, dont la faisabilité s'inscrit dans le délai prévu. Le choix du sujet de thèse repose sur un libre accord entre le doctorant et la direction de l'Ecole doctorale.
- 2) Le directeur de thèse ou les codirecteurs, sollicités en raison d'une maîtrise reconnue du champ de recherche concerné, doivent aider le doctorant à dégager le caractère novateur dans le contexte scientifique et s'assurer de son actualité : ils doivent également s'assurer que le doctorant fait preuve d'autonomie et d'esprit d'innovation.
- 3) Le doctorant, quant à lui, s'engage sur un temps et un rythme de travail. Il a, vis-à-vis de son Promoteur et/ou directeur de thèse, un devoir d'information quant aux difficultés rencontrées et à l'avancement de sa thèse. Il doit faire preuve d'initiative et d'exemplarité dans la conduite de la recherche.

Article 29 : Du suivi du doctorant et de la formation

- 1) Le dispositif de suivi du doctorant comprend le suivi assuré par le directeur, le co-directeur et les services de suivi des thèses de l'Ecole Doctorale.
- 2) L'école doctorale propose des activités destinées à conforter la culture scientifique des doctorants, à favoriser leur ouverture internationale, à permettre aux doctorants de développer leur esprit critique et d'innovation, d'interdisciplinarité et complémentarités des connaissances et des domaines de recherches, de transfert des connaissances dans des projets d'intérêt collectif, de logique et éthique d'exposition et d'argumentation dans la diversité.
- 3) L'Ecole doctorale apporte aux doctorants des cadres de collaboration et d'échange avec les groupes, centres de recherche et entreprises.
- 4) A l'issue des rencontres régionales dans un centre universitaire de proximité du doctorat et partenaire de l'Ecole doctorale, un rapport de l'état d'avancement rédigé par le doctorant et approuvé par son directeur ou co-directeur est remis à la direction de l'Ecole doctorale.
- 5) L'inscription des doctorants doit obligatoirement être renouvelée au début de chaque année universitaire sur base d'un rapport annuel sur l'état d'avancement des travaux du doctorant et des éventuelles difficultés rencontrées et les solutions mises en œuvre ou envisagées.
- 6) Durant la formation, tout candidat, de préférence à la deuxième ou troisième année de sa formation, doit publier au moins un article dans une revue scientifique recommandée ou faire une communication dans une conférence aussi recommandée.
- 7) Pour passer d'une année à une autre, le candidat doit avoir réuni toutes les conditions définies dans le calendrier annuel de l'Ecole doctorale, comprenant principalement les modules, les exposés oraux

et la rédaction par le doctorant d'une synthèse de tout ou partie de ses premiers travaux ainsi que la publication des articles prévus.

- 8) Le suivi de la thèse par la direction de l'Ecole doctorale en accord les étudiants, les directeurs et codirecteur comprend des activités suivantes :

Activité 1 : Préparation et tenue de la Conférence doctorale

Le sujet de la conférence doctorale doit être en accord avec le titre du projet de thèse doctorale ; la conférence est organisée dans des centres universitaires de proximité des étudiants ; il regroupe obligatoirement tous les doctorant(e)s, selon les régions, sous la coordination du Directeur de l'Ecole Doctorale, en présence des professeurs de l'équipe doctorale des domaines des recherches où sont inscrits les doctorants. La présentation dure 20 minutes et elle est suivie des débats où le conférencier doctorant fait preuve du contrôle de son domaine de recherche. Les textes de communication sont publiés dans la revue scientifique de DPHU. La rédaction du texte de communication doit être en document Word, avec une bibliographie sommaire.

Il est à noter qu'une conférence doctorale dans un campus universitaire est très exigeante et qu'elle doit répondre à un certain nombre de critères : l'originalité soutenue par l'état des recherches antérieures existantes sur le sujet, la scientificité garantie dans les questionnements et les méthodes et l'habileté dans la communication orale d'un texte écrit, ...

Activité 2 : Séminaire spécialisé

Les Séminaires spécialisés sont spécifiques à chaque doctorant (e), selon son thème. Ils ne doivent pas dépasser deux. Sont des thématiques scientifiques approfondies dont le doctorant a besoin pour la maîtrise de son domaine et de son sujet de thèse doctorale.

Activité 3 : Session sur l'état d'avancement de recherche doctorale

La Session sur l'état d'avancement de recherche doctorale est organisée dans des centres de proximité des étudiants ; elle regroupe obligatoirement tous les doctorant (e)s, selon les régions, sous la coordination du Directeur de l'Ecole doctorale, en présence des professeurs de l'équipe doctorale des domaines des recherches où sont inscrits les doctorants. La présentation dure 20 minutes et elle est suivie des débats où le doctorant fait preuve du contrôle de son sujet et témoigne de son avancement dans la recherche selon le calendrier académique préétablie.

A cette étape, le doctorant présente au moins et obligatoirement la revue de la littérature sur son sujet, la bibliographie spécialisée sur son sujet, les méthodes et les techniques utilisées, les données collectées et une ébauche d'analyse des résultats.

Il est déjà supposé que dès l'approbation du projet de thèse, l'étudiant, sous la supervision de son directeur de recherche, a déjà et continue la rédaction jusqu'à la soutenance.

Article 30 : Canevas de rédaction de l'avant projet de thèse

La rédaction de l'avant projet de thèse obéit obligatoirement au canevas suivant :

1. Titre de la thèse

2. Introduction
3. Problématique (position du problème)
4. Question de recherche
 - a. Générale général
 - b. Questions spécifiques
5. Objectif général
 - a. Objectif général
 - b. Objectifs spécifiques
6. Hypothèse de recherche
 - a. Hypothèse générale (si possible)
 - b. Hypothèses spécifiques
7. Méthodologie
 - a. Site et justification
 - b. Population et justification
 - c. Méthodes de collectes de données
 - d. Techniques de collectes des données
 - e. Méthodes d'analyse et d'interprétation des données
 - f. Techniques de présentation et d'analyse des données
 - g. Contraintes épistémologiques (si possibles)
8. Fiche de lecture
9. Bibliographie indicative
10. Parrain (s) de la thèse : Lettre d'intention du Parrain de la thèse ; il peut être une personne physique ou morale qui pourra exploiter votre thèse

-Présenter en document Word qui sera soumis au jury d'évaluation

-Préparer un document power point que vous allez présenter en 10 minutes

Article 31 : Plan générale de rédaction de thèse

La rédaction de la thèse obéit au canevas suivant :

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION GENERALE

1. Contexte, constant et problématique (problème général, problème spécifique, concepts, variables et organisation des variables);
2. Cadre théorique et épistémologique de la question étudiée
3. Etat des connaissances actuelles sur le sujet et originalité;
4. Question précise et unique (une) de recherche qui peut être décomposée en sous questions, mais en nombre raisonnable (3-5)
5. Objectif général de la recherche ;
6. Objectifs spécifiques de la recherche ;
7. Hypothèses de la recherche ;

8. Délimitations de la recherche (rapport au sujet et rapport au temps et espace), mais pas trop locales pour ne pas permettre des ouvertures sous régionales, régionales ou continentales (Afrique).

CHAPITRE 2 : REVUE DE LA LITTERATURE

1. Littérature théorique

- a. Définition des concepts-clés
- b. Littérature appliquée aux dilemmes et questions managériaux, et a chaque question de recherche ; vous pouvez développer plusieurs sous points ou paragraphes si vous le jugez pertinent.

2. Littérature empirique

- a. Ce chapitre revoit tous les travaux (recherches, thèses, journaux, articles,...) faits en rapport avec votre recherche. Cette revue est faite de manière intelligente et critique, tout en montrant les objectifs qu'avez leurs auteurs, les méthodologies utilisées et les principaux résultats. Vous devez parvenir à montrer votre appréciation, à montrer ou se trouve les lacunes pour répondre a votre sujet, à motiver alors pourquoi vous entreprenez votre recherche spécifique.
- b. Cadre conceptuel et théorique de l'étude
- c. Revue des variables de l'étude (variables indépendantes et dépendantes)
- d. Cadre conceptuel et théorique (visualisation du modèle d'arrangement des variables indépendantes pour générer la variable dépendante qui est l'objectif de l'étude)
- e. Théories existantes pour expliquer ou prédire les relations entre les variables indépendantes et la variable dépendante.

CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE

1. Méthodes et techniques de collecte des données
2. Méthodes
3. Techniques
4. Population et échantillonnage
5. Méthodes et techniques d'analyse et d'interprétation des données
6. Méthodes et technique d'analyse et d'interprétation des données
7. Technique d'analyse et d'interprétation des données

CHAPITRE 4 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Ce chapitre comprend des sous points qui se réfèrent aux thématiques des résultats de la recherche, relativement au thème traité.

CHAPITRES 5 : DISCUSSION DES RESULTATS

CHAPITRE 6 : PROJET D'EXPLOITATION DE LA THESE

CONCLUSION ET RECOMMANDATION

ANNEXES
BIBLIOGRAPHIE

Article 32 : plan de rédaction avec explications

N°	PLAN	CRITERES DE VALIDITE	
1	Titre de la thèse	<p>-Qu'il soit formulé en des termes précis, de sorte qu'en le lisant, l'on saisisse exactement l'enjeu et l'objectif ;</p> <p>-Qu'il soit observable et démontrable ;</p> <p>-Qu'il soit limité dans l'espace et dans le temps, si possible ;</p> <p>-Qu'il corresponde à votre domaine (option), de sorte qu'en le lisant, l'on saisisse à quelle domaine (option), il appartient</p>	
2	Introduction	Situez le plus précis possible le contexte de votre étude	
3	Problématique (Position du problème)	<p>-Qu'elle indique clairement et distinctement les variables</p> <p>-Que ces variables soient mises en relations (de dépendance, de variance, causalité) ;</p> <p>-Qu'elle clarifie l'état de la question et la nécessité d'une nouvelle recherche ;</p> <p>-Qu'elle indique les recherches faites sur le sujet et montre la nécessité d'une nouvelle recherche</p> <p>-Formulez alors, de façon expressive, l'originalité de votre recherche.</p>	
4	Question de recherche	a) Question générale	<p>-Qu'elle corresponde exactement avec le titre de la thèse ;</p> <p>-La formulation consiste à convertir le titre en question</p> <p>Exemple, à la thèse intitulée : « Conditions socio économiques de maintenir des jeunes dans leurs villages »,</p> <p>la question serait : « Quelles sont les conditions socioéconomiques de maintenir des jeunes dans leurs villages ? »</p>

		b) Questions spécifiques	<p>-Qu'elles épuisent tous les aspects de la question générale ;</p> <p>-Qu'elles soient observables ;</p> <p>-Qu'elles soient en nombre raisonnable, suivant la complexité de la question, peut-être entre 3 et 5</p>
5	Objectifs de recherche	a)Objectif général	<p>-Qu'elle corresponde exactement avec le titre de la thèse ;</p> <p>-La formulation consiste à convertir le titre en objectif.</p> <p>Exemple, à la même thèse intitulée : « Conditions socio économiques de maintien des jeunes dans leurs villages »,</p> <p>l'objectif général serait : « Etudier les conditions socioéconomiques de maintien des jeunes dans leurs villages ? ».</p>
		b) Objectifs spécifiques	<p>Qu'ils épuisent tous les aspects de la l'objectif général ;</p> <p>-Qu'ils soient observables et qu'en les lisant l'on puisse sentir les méthodes qui seront utilisées ;</p> <p>-Qu'ils soient en nombre raisonnable, suivant la complexité de la question et qu'ils correspondent exactement avec les questions spécifiques.</p>
6	Hypothèse de recherche	a)Hypothèse générale (si possible)	<p>-Qu'elle soit une réponse provisoire à la question générale ;</p> <p>-Qu'elle corresponde à l'objectif général</p> <p>-Qu'elle soit alors formulée en mode conditionnel</p>
		b)Hypothèses spécifiques	<p>-Qu'elles soient des réponses provisoires vérifiables (théoriquement ou expérimentalement) aux questions spécifiques dont elles correspondent ;</p> <p>-Qu'elles soient formulées en mode conditionnel</p>

7	Revue de la littérature	Littérature théorique	<p>-Qu'elle clarifie le domaine de votre étude, les théories et les méthodes y impliquées, mais en rapport avec le sujet de thèse ;</p> <p>-Qu'elle définisse les concepts techniques impliqués dans la formulation de votre thèse ;</p> <p>-Qu'elle rende votre thèse de plus en plus claire, maîtrisée, théoriquement contrôlable.</p>
		Littérature empirique	Qu'elle fasse état des lieux des savoirs et des connaissances sur la question (votre thèse) en se référant aux recherches, écrits et publication sur votre sujet de recherche
8	Méthodologie	Site et justification	<p>-Description du site en rapport avec le sujet de votre thèse et localisation géographique de votre milieu de recherche (si possible avec des cartes) ;</p> <p>-Que le choix du site soit justifié.</p>
		Population et justification	<p>-Que votre univers d'enquête soit précis et justifié</p> <p>Il s'agit ici de la population totale d'où vous allez tirer les échantillons de votre recherche</p> <p>-Quelle soit adéquate avec tous vos objectifs, questions et hypothèses de recherches</p>
		Méthodes de collectes de données	Sont par exemples des observations, des tests, des documentations, ...Que les méthodes précisent et s'accompagnent de l'identification des données à collecter. Exemple, un questionnaire sur, ... à l'adresse de ... ; une documentation sur ... ; des tests de ...
		Techniques de collectes des données	Elles sont des instruments utilisés, comme un questionnaire, des appareils
		Méthodes d'analyse et	-Qu'elles soient clairement identifiées et brièvement expliquées ;

		d'interprétation des données	<p>Qu'elles soient des croisements des méthodes quantitatives (si possible) et qualitatives</p> <p>-Qu'elles soient adéquates aux thématiques de votre recherche</p>
		Techniques de présentation et d'analyse des données	Elles sont des instruments, comme des graphiques, des logiciels ...
		Contraintes épistémologiques (si possibles)	<p>-Certains sujets sont difficiles, pour l'inexistence ou insuffisances des théories y relatives, pour leurs caractères tabous ou discrets, pour leurs dangers, ... ;</p> <p>-Certaines données sont relatives aux climats, aux équipements et autres conditions environnementales ;</p> <p>Signalez ces contraintes et indiquez comment vous les surmonter. Ces contraintes épistémologiques sont des valeurs ajoutées à votre travail.</p>
<p><i>Qu'il existe des liens entre : le titre, la et les questions de recherches, le et les objectifs, le et les hypothèses, le site, la population, l'échantillon, les méthodes et techniques de recherche afin de s'assurer d'une parfaite cohérence de la thèse.</i></p>			
9	Présentation, analyse et des données (des résultats)		<p>-Identifiez vos répondants, que les éléments ou catégories d'identification soient pertinents par rapport à votre thèse ;</p> <p>-Que les variables dépendantes et indépendantes soient mises en évidence et que leurs relations soient expliquées. Si « A » cause ou produit « B », que l'analyse montre par quel mécanisme A cause B.</p> <p>-Que le plan de présentation et d'analyse se conforme aux différents objectifs de votre thèse ;</p> <p>-Utilisez, si possible, les tableaux, les graphiques, les cartographies, ...</p> <p>-Analysez et interprétez vos données à la lumière aussi des idées de votre revue de littérature</p>
10	Discussion des résultats		-Clarifiez les rapports entre vos hypothèses et vos résultats.

		<p>-La thèse a-elle été suffisamment étudiée ? les objectifs sont-ils atteints ?</p> <p>Vous pouvez éventuellement élaborer, à partir des résultats, un modèle ou schéma ou protocole d'action ou d'intervention.</p>	
11	Projet d'exploitation de la thèse	Vous pouvez élaborer un modèle d'exploitation des grandes conclusions de la thèse	
11	Conclusion et recommandation	Conclusion	<p>-Qu'en lisant votre conclusion, l'on saisisse toute la thèse : les questions, les objectifs, les méthodes, les déroulements et les résultats.</p> <p>-Que le nombre des pages de la conclusion soient raisonnables (ni trop, ni trop peu)</p>
		Recommandations	<p>Qu'elles soient réalisables ; qu'elles relèvent de vos résultats et grandes conclusions. Vous pouvez par exemple, les formuler de la sorte : vue que nous recommandons ...</p>
	Bibliographie	Qu'elle respecte les règles et les normes	
	Annexes	Votre questionnaire	<p>Vous aviez préparé votre questionnaire pour le travail de terrain.</p> <p>En rappel, que votre questionnaire épuise la complexité de vos objectifs, questions et hypothèses de recherche.</p> <p>Qu'il indique les parties de la thèse concernées et les personnes à qui il est adressé. Formulez-les comme suit : Questionnaire sur ... à l'adresse de</p>
Vos articles publiés ou acceptés pour la publication		Uniquement les articles en rapport avec votre thèse	
Lettre d'intention du Parrain de la thèse		Une personne physique ou morale qui pourra exploiter votre thèse	

CHAPITRE 7: CONDITIONS ET PROCÉDURES DE LA SOUTENANCE

Article 33 : Conditions de soutenance

Pour être autorisé à soutenir, le doctorat doit avoir :

- 1) Valider tous les cours et séminaires inscrit à son programme
- 2) Présenter au moins une conférence doctorale
- 3) Participer dans un Laboratoire de recherche
- 4) Publier au moins deux articles en rapports avec sa thèse
- 5) S'être acquitté de toutes les conditions financières

Articles 34: Critères d'évaluation

Pendant l'évaluation, le jury tient compte des éléments suivants. Ces éléments sont indiqués pour servir au candidat une meilleure préparation :

Pour le fond,

1. Pertinence du sujet (utilité pour la santé publique, la recherche, l'enseignement)
2. Introduction et la problématique
3. Les questions et les hypothèses bien formulées, les objectifs clairement précisés
4. Matériel et méthodes :
 - Sélection du matériel de travail : Critères d'inclusion et taille de l'échantillon, Critères de non inclusion, Critères d'exclusion ;
 - Description du protocole : précision du temps, du lieu, de durée, de la technique, des paramètres, des machines utilisées... ;
 - Critères de choix des méthodes bien énoncés ;
 - Description des méthodes statistiques.
5. Méthodologie : surtout les choix et les justifications de votre univers d'enquête, population, échantillon, méthodes et techniques de collectes et d'analyse des données
6. Tous les résultats et uniquement les résultats :
 - Pas de commentaires des résultats dans ce chapitre
 - Tableaux et figures informatifs sans redites avec le texte
 - Absence d'erreurs dans les additions
 - Présentation respectant la chronologie des résultats
 - Absence de données marginales (résultats hors objectifs)
 - Utilisation adaptée des tests statistiques
7. Discussion adaptée aux résultats (Commence par la conclusion: résultat principal et son implication ;

- Forces et faiblesses de la méthode du travail (limites méthodologiques, biais, critiques des résultats ;
 - Forces et faiblesses des résultats de quelques auteurs ; -Interprétation des résultats et hypothèses ;
 - Changements et recommandations proposés ; Absence d'erreurs entre textes de la discussion et tableaux et figures
8. Conclusions de la thèse : regroupant les synthèses (conclusions) des différents chapitres + recommandations
Conclusion répondant aux objectifs du travail
9. Références : récentes et actualisées internationales et nationales, thèses et mémoires ; appel cohérent des références dans le texte

Pour la forme,

10. Page de couverture conforme aux recommandations de l'École, Interligne 1,5, police taille 11, marge suffisante et homogène dans toute la thèse, pagination correcte avec table des matières cohérente (numérotation, chapitres) ;
11. Tableaux et figures numérotés et légendés et Appel cohérent des tableaux et figures dans le texte ;
12. Présentation globale du travail, qualité de la rédaction : respect des temps des verbes, orthographe acceptable, absence d'erreurs de style (elliptique, télégraphique, expressions creuses, émotionnelles) ;
13. Répartition équilibrée des chapitres : méthodologie et résultats \approx 50% et discussion \approx 30% de la thèse ;
14. Transcription des références conformes aux règles ;
15. Résumé : Respect de la longueur (350 mots) ;
La dernière phrase informe sur la conclusion principale du travail
16. Exposé Power Point, tenue, sérénité, respect, confiance en soi, réponses aux questions du jury

Articles 35: Procédures de soutenance

- 1) Le directeur de la thèse rédige un rapport de dépôt de thèse décrivant le parcours de recherche doctorale du candidat, les grandes questions qu'il s'est posées, les méthodes et les techniques de recherche, les principaux. Le rapport termine par une note de recommandation au dépôt de thèse pour les procédures suivantes pouvant aboutir à la soutenance.
- 2) Le directeur de l'École doctorale soumet le texte de thèse dûment rédigé aux examinateurs externes pour avis et leurs rapports déterminent la soutenance immédiate ou d'abord l'intégration des nouvelles observations et corrections
- 3) La soutenance est publique et est organisée dans un centre universitaire/Pôle de DPHU dans un autre pays que celui du doctorant pour respecter le principe de la mobilité et des expériences y relatives.

Article 36 : Du jury

Le jury est désigné par la Direction de l'école doctorale. Il est composé de 6 membres : le président du jury, le directeur de la thèse, le rapporteur principal et trois membres, tous porteurs du titre au moins de

professeurs associé ou docteur avec expérience au moins de cinq ans d'enseignement après l'obtention du doctorant, avec au moins deux publications (articles ou livres) et jouissant d'une reconnaissance d'une haute compétence scientifique dans le domaine.

Article 37 : Deliberation

- 1) Après la soutenance, la délibération du jury se fait à huit clos et la décision est prise par consensus.
- 2) Le président du jury assure la bonne tenue et l'équité de la délibération.
- 3) A l'issue de la soutenance, le jury déclare le candidat docteur. Cependant, lors de la délibération, le jury peut suggérer au candidat des modifications à produire dans son manuscrit. Le candidat est invité en tant qu'auteur de sa thèse à réaliser ces modifications.

Article 38 : Procès-verbal de soutenance

- 1) Après la délibération, le secrétaire du jury rédige le procès-verbal de la soutenance qui est signé par tous les membres du jury présents à la soutenance.
- 2) Une copie certifiée conforme de ce procès-verbal est jointe au diplôme.
- 3) Le procès verbal est rédigé suivant ce format :

Procès verbal de soutenance publique de these de doctorat (PhD)

Le Jury a eu lieu le dans l'Amphi de à (pays-ville), le candidat a soutenu publiquement sa thèse de Doctorat (PhD) sur le sujet qui a été dirigée et autorisée à la soutenance par

Le jury était composée de :

Président :

Directeurs et co-directeur :

Lecteur principal :

Membres :

1

2

3

Les professeurs ont ont participé à partir de à la soutenance par vidéo conférence.

Le mémoire de Thèse de Monsieur est (commentaires d'appréciation du jury).

Après la soutenance publique du candidat et la délibération à huis-clos, le jury a admis la thèse de Monsieuravec la mention :.....soit,/20

Noms et signatures des membres du Jury :

Fait àle

Article 39 : Cotation et mentions

La cotation porte obligatoirement la mention et la note correspondante, comme suit :

-Mention Honorable, soit Note = [12 à 13[*sur 20*

-Mention Très honorable, soit Note = [14 à 16[*sur 20*

-Mention Très honorable avec les félicitations du Jury, soit [16 à 17[*sur 20*

-Mention Très honorable avec les félicitations du Jury et proposition au prix de Thèse, soit [17 à 20[*sur 20*

Article 40 : Attestation et diplôme

Pour avoir les Attestations et diplôme, le nouveau docteur doit :

- 1) Déposer sa thèse corrigée en 3 exemplaires au secrétariat du Pôle/Bureau de DPHU de sa proximité
- 2) Recevoir du secrétariat un accusé de réception qu'il scanne et envoie aux adresses de Distant Production House, distantproductionhouse@gmail.com, avec copie au Recteur et au direction de l'Ecole doctorale.
- 3) Envoyer sa thèse en document électronique aux adresses de Distant Production House, distantproductionhouse@gmail.com, avec copie au Recteur et au direction de l'Ecole doctorale.

Article 41 : Modèle de l'attestation de réussite (*diplôme de doctorat*)

L'Université Distant Production House certifie que Madame/Monsieur

XY

Né(e) le .../.../... a(Pays) a obtenu en date du .../.../... devant le jury réuni à le grade de **Docteur (PhD)** en**Domaine et option**. Titre de la thèse: "....."En foi de quoi le présent document lui est délivré. Fait à Sussex le .../.../...Le Président de DPHU

CHAPITRE 8 : DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 42 : Adoption et entrée en vigueur

- 1) Le présent règlement intègre les textes qui, antérieurement régissaient les activités de l'Ecole Doctorale, il entre en vigueur le jour de son adoption
- 2) Tout ce qui n'est pas prévu dans ce règlement est tranché par une instruction la direction de l'école doctorale, le conseil de l'école doctorale et le Conseil d'Administration.
- 3) Il est adopté par le Conseil d'Administration en séance du 17/10/2014 et signé par le Président du Conseil d'Administration

Pr Bengono Toure Genevieve